

Programme détaillé de la Formation Habilitation Electrique BEL Expert automobile



Présentation :

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère non électrique, au voisinage de batterie, ou d'équipements de véhicule ou engins à énergie électrique embarquée, ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Profils :

- Identifier les risques liés à l'activité de l'expertise automobile sur véhicules électriques et hybrides en référence à la norme NF C18-550.

Pré requis apprenants

- Ils opèrent sur ou dans l'environnement des équipements électriques.
- Ils peuvent selon les situations être assister d'un expert en formation.

Objectif de la formation :

- Obtenir l'habilitation électrique suivant la norme NF C18-550 (obligation légale de l'employeur) pour tout personnel étant amené à travailler à proximité de pièces nues sous tension

Objectifs pédagogiques :

- Être capable de mettre en œuvre les consignes de sécurité prévues par la norme NF C 18 550
- Être capable d'effectuer des travaux suivant une certaine méthodologie à proximité de véhicules électriques/engins (chariots électriques et voitures hybrides)
- Être capable d'évaluer le risque électrique et d'adapter la mesure de prévention en fonction des opérations électriques à réaliser.

Contenu de la formation :

- Différencier les grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance;
- Connaître l'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Lister les domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs (IP XX);

- Lister les principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures internes et externes, etc.)

- Connaître les règles élémentaires de prévention du risque électrique (respect des canalisations isolées, opération (connexion/déconnexion, nettoyage, manipulation, etc.) sur les générateurs dont les caractéristiques sont : une tension ≤ 60 Vcc ou ≤ 25 Vac ; une capacité ≤ 180 Ah;

- Conduite à tenir en présence de risque électrique (pièces nues de tensions supérieures aux seuils).

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident

- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie

- Citer les différents travaux avec ou sans voisinage : hors tension, sous tension

- Préciser le rôle des acteurs (exécutant, chargé de réparation, travaux, chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique)

- Analyser le risque électrique

- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.)

- Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre non électrique

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension

(Attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)

- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux

- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail hors tension avec ou sans voisinage.

Évaluation :

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau d'acquisition immédiat des objectifs par les participants.

1. Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs
2. Une épreuve pratique durant laquelle le candidat devra exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires destinée à évaluer les savoir-faire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Mise à disposition d'un véhicule hybride.

MÉTHODES ET SUIVI PÉDAGOGIQUE :

Apports théoriques et pratiques

Échange thématique des expériences, des pratiques et des représentations es Participants.

Durée :

Théorie : 1 jour soit 7 heures incluant à minima 1h30 de pratique sur un Véhicule / Engin à énergie électrique embarquée.

Validité : 3 ans



Organisme de Formation

Spécialisé dans les Habilitations Electriques

